

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi, 11 mai 2026 à 19 h 00 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine- Veillette-Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
5. Présentation et adoption des comptes – certificat de disponibilité des crédits
6. Dépenses et engagements de crédit
 - 6.1 Ratification du mandat confié à la firme Morency, société d'avocats – Analyse réglementaire et prise en charge du dossier TES Mauricie H2 inc.
 - 6.2 Ratification de l'achat de billets pour le gala régional du Défi OSEntreprendre.
 - 6.3 Autorisation de remboursement de taxes dans le cadre des programmes municipaux de revitalisation et de soutien à l'investissement.
7. Administration – Direction générale
 - 7.1 Renouvellement de l'entente de services avec la SPA Mauricie pour la gestion animalière 2027-2030.
 - 7.2 Appui à la Municipalité d'Ogden – Reconnaissance des services de Postes Canada comme services essentiels.
 - 7.3 Autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès de l'URLSM pour le camp de jour 2026.
 - 7.4 Adoption de l'entente de services avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la disposition des biens excédentaires.
 - 7.5 Autorisation de signature de l'amendement au Portail de données immobilières Plus (PDI+) de PG Solutions.
8. Voirie
 - 8.1 Ratification de l'autorisation de demander une offre de services professionnels pour la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du rang Sud-Est.
 - 8.2 Ratification de l'octroi d'un contrat d'urgence à MGEF pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Sud-Est et autorisation de fermeture temporaire du chemin.
9. Greffe et réglementation
 - 9.1 Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe*
 - 9.2 Adoption du *règlement numéro 2026-356 concernant l'installation, l'utilisation et la gestion des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels.*
10. Service incendie et Premiers Répondants
 - 10.1 ~~Nomination des Premiers Répondants.~~ **RETIRÉ**
 - 10.2 Adoption rétroactive du budget 2025 de la Régie Incendie du Centre Mékinac (RICM).

11. Loisirs et culture
 - 11.1 Aucun point.
12. Ressources humaines
 - 12.1 Autorisation d'embauche du personnel du camp de jour et autorisation de signature des contrats de travail.
13. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
 - 13.1 Aucun point.
14. Urbanisme et développement du territoire
 - 14.1 ~~Demande de dérogation mineure—987, route 352—Lot 5-803-006.~~ **REPORTÉ**
15. Gestion des eaux
 - 15.1 Aucun point.
16. Autres sujets
 - 16.1 Octroi d'une aide financière d'un montant de 250 \$ pour le Camp du Lac en Cœur.
17. Suivi des comités
 - 17.1 Aucun point.
18. Varia
 - 18.1 Autorisation pour la tenue d'une vente de garage dans le stationnement chez Alimentation Napoléon situé au 501, route 352 le 30 mai prochain.
 - 18.2 Acceptation de l'offre de services de GRH Services Conseils concernant le remplacement du ponceau situé sur le rang Sud-Est, à la hauteur des adresses civiques 1290 à 1300, ainsi que la fermeture du rang pour des raisons de sécurité publique.
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 11 mai 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-Veillette-
Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Trente et un (31) contribuables assistent à la séance.

Ouverture de la séance

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

2026-05-128

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.

Adoptée

2026-05-129

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, soit adopté tel que
rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

DÉPÔT

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES

Municipalité alliée contre la violence conjugale : Invitation à adhérer à la campagne
régionale visant à soutenir les actions municipales de prévention et de sensibilisation
contre la violence conjugale.

SAMBBA – L'eau : notre santé collective : Invitation à un avant-midi d'information
portant sur la santé environnementale, la qualité de l'eau et les impacts des changements
climatiques, le 22 mai 2026 au Parc de la rivière Batiscan.

Gala Reconnaissance Desjardins 2026 : Annonce de l'ouverture de la période de mise
en candidature du Gala Reconnaissance Desjardins organisé par la Chambre de
commerce de Mékinac.

Semaine de la sécurité civile 2026 : Information du ministère de la Sécurité intérieure
concernant la Semaine de la sécurité civile se déroulant du 3 au 9 mai 2026 sous le thème
« Agir ensemble pour la sécurité de tous ».

Prévention et préparation aux feux de forêt 2026 : Rappel des mesures de prévention
et des outils disponibles pour la préparation municipale en matière de feux de forêt et de
broussailles.

Soirées-bénéfice du SIT Mauricie : Invitation aux soirées-bénéfice organisées afin de
soutenir l'intégration au travail des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale.

QUE le conseil municipal prenne acte de la correspondance reçue et en accepte officiellement le dépôt;

2026-05-130

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Factures AVRIL 2026		Payée le
ADN Communication : alertes municipales mars	43.39 \$	
Capital Propane : zamboni	81.46 \$	
Centre d'action bénévole: trois billets gala hommage aux bénévoles	150.00 \$	
Coop Novago: bardeau, ciment, interrupteur, pinces, clef...	192.01 \$	
DEL multi constructions: Remplacer bardeau toit Hôtel de ville	228.73 \$	
E360: Collecte de déchets mois de mars	3 116.82 \$	
Fournitures de bureau denis: fournitures de bureau	439.12 \$	
GA automobile: huile et nettoyeur	61.60 \$	
Julien Nathalie et Charbonneau Sylvain: rembourse taxes programme	988.91 \$	
Location St-Tite: location balai mécanique	51.74 \$	
Maheu et maheu: entente année complète 2026 gestion parasitaire	459.90 \$	
MGEF: niveleuse rangs et chemins gravier	1 987.70 \$	
MRC Mékinac: quote-part versement 1, formation élus, enfouissement	65 694.03 \$	
Municipalité de Ste-Thècle: location asphalteuse	100.00 \$	
Alimentation Napoléon: essence et lait	577.88 \$	
Tremblay Bois Mignault Lemay avocats: services professionnels rendus	688.42 \$	
Ville de Saint-Tite: entretien couteau zamboni	124.93 \$	
SOUS-TOTAL	74 986.64 \$	2026-04-17
La Coop Novago: chlore, robinet, ampoules	416.81 \$	
Eurofins environnex : échantillonnage eaux usées et potable	803.40 \$	
Francoeur Julie: cellulaire et déplacement tournée de zones ADMQ	163.02 \$	
GA automobile: girophare camion Dodge	286.28 \$	
Gagnon Denis: bottes de sécurité écocentre	218.44 \$	
Giroux Samuel: cellulaire avril	55.00 \$	
Harnois: Huile à chauffage	906.66 \$	
J.M. sports: aspirateur à feuilles	555.95 \$	
J.Y. Martel: transport conteneur ultime écocentre	603.62 \$	
Librairie Renaud-Bray: livres bibliothèque	388.87 \$	
Location St-Tite: Batterie 5 ampères	574.88 \$	
Alimentation Napoléon: essence	352.86 \$	
PG Solutions: Aurora 3 formations de .5 journée	2 552.46 \$	
Val-Mauricie électrique: remplacement de 5 lampadaires	2 818.62 \$	
	10 696.87 \$	2026-05-01
GRAND TOTAL CHÈQUES D'AVRIL 2026	85 683.51 \$	
Frais fixe salaire élus et employés	36 297.02 \$	
Les entreprises André Baker	2 715.25 \$	
Hydro-Québec	3 417.79 \$	
Telus	751.23 \$	
Visa	3 558.06 \$	
Purolator	- \$	
TOTAL	132 422.86 \$	

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la Municipalité pour payer les comptes du mois d'avril 2026 au montant total de **132 422.86 \$** ci-dessus approuvés conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2026-05-131

Ratification du mandat confié à la firme Morency, société d'avocats – Analyse réglementaire et prise en charge du dossier TES Mauricie H2 inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelpe a reçu une mise en demeure datée du 20 avril 2026 transmise par les procureurs de TES Mauricie H2 inc. relativement à certains règlements municipaux récemment adoptés;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite défendre la validité, la légitimité et l'applicabilité des règlements municipaux adoptés dans l'intérêt de la protection de la santé publique, de l'environnement et du bien-être de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère nécessaire d'obtenir un accompagnement juridique spécialisé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ratifie le mandat confié à la firme Morency, société d'avocats, relativement à l'analyse réglementaire, à la préparation de recommandations juridiques et à la prise en charge du dossier TES Mauricie H2 inc.;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre tout document ou renseignement nécessaire à la bonne conduite du dossier;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient payés à même les postes budgétaires appropriés.

Adoptée

2026-05-132

Ratification de l'achat de billets pour le gala régional du Défi OSEntreprendre

ATTENDU QUE le comité organisateur du Défi OSEntreprendre Mauricie a invité les élus de la MRC de Mékinac à participer au Gala régional du Défi OSEntreprendre Mauricie, volet Entreprise et Étudiant, tenu le 29 avril 2026 à Saint-Tite;

ATTENDU QUE cet événement vise à promouvoir et reconnaître l'entrepreneuriat régional ainsi que les initiatives étudiantes et entrepreneuriales de la Mauricie;

ATTENDU QUE madame Carole Neill, mairesse, madame Laurie Fraser, conseillère et monsieur Jonathan St-Arnaud, conseiller, ont assisté à cette rencontre tenue à la Ganterie du Festival Western de St-Tite;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser, et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la participation de madame Carole Neill, mairesse, madame Laurie Fraser, conseillère, et de monsieur Jonathan St-Arnaud au Gala régional du Défi OSEntreprendre Mauricie tenu le 29 avril 2026 à Saint-Tite;

QUE les dépenses reliées à cette participation soient reconnues au montant de 30 \$ par billet avant taxes.

Autorisation de remboursement de taxes dans le cadre des programmes municipaux de revitalisation et de soutien à l'investissement

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de Saint-Adelphe afin de bénéficier du programme de revitalisation (règlement 2009-261) et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement 2012-278), auxquels ils sont admissibles, en vue d'obtenir un remboursement de la taxe foncière générale applicable à des bâtiments ayant acquis une valeur supérieure à 50 000 \$ à la suite de la délivrance d'un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur des secteurs donnant droit aux programmes mentionnés ci-haut;

ATTENDU que l'article 5 des règlements précités stipule que « *ce remboursement de taxes a une durée de cinq (5) ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment* »;

ATTENDU que lesdits règlements prévoient également ce qui suit : « *Si le terrain est situé en zone verte et que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le remboursement de la taxe foncière générale correspond à la portion non remboursée par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment.* »

ATTENDU que le Service d'évaluation de la MRC de Mékinac a délivré des certificats d'évaluation indiquant les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires admissibles;

ATTENDU que les propriétaires ci-après identifiés répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont, par conséquent, admissibles au programme de remboursement de la taxe foncière pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU tous les autres articles des règlements auxquels les demandeurs sont assujettis;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci comme s'il était reproduit au long.

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale pour l'immeuble suivant, conformément à l'année d'admissibilité au programme:

Ajout à la liste des remboursements – Année 2025

Matricule	Propriétaires	Adresse	Année dans le programme	Évaluation	Remboursement
8776 14 7032	Nathalie Julien et Sylvain Charbonneau	541, rang Sud-Est	5 ^e année	413 100 \$	988,91 \$

Total du remboursement : 988,91 \$

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

Renouvellement de l'entente de services avec la SPA Mauricie pour la gestion animalière 2027-2030

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire renouveler l'entente de services avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc. (SPA Mauricie) relativement à la gestion animalière sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit notamment l'application de la réglementation municipale concernant les animaux, le service de recensement et de contrôle animalier, les interventions d'urgence ainsi que la gestion des licences et permis;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée de quatre (4) ans, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussièrès,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'entente de services avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc. pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030;

QUE la mairesse, Mme Carole Neill, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Francoeur, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-05-135

Appui à la Municipalité d'Ogden – Reconnaissance des services de Postes Canada comme des services essentiels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden a adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont assujetties à plusieurs obligations légales nécessitant l'envoi de documents officiels dans des délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE les interruptions de service de Postes Canada compromettent la capacité des municipalités à respecter leurs obligations administratives et légales envers les citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les services postaux demeurent essentiels au bon fonctionnement des administrations municipales, particulièrement en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski,
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la Municipalité d'Ogden dans sa demande adressée au gouvernement du Canada afin que les services de Postes Canada soient reconnus comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité d'Ogden, au Premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), ainsi qu'aux municipalités du Québec.

Adoptée

2026-05-136

Entériner l'autorisation à l'adjointe à la direction pour faire une demande de financement auprès de l'URLSM pour le camp de jour

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) offre différents programmes d'aide financière visant à soutenir les activités de loisir et les camps de jour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite déposer une demande de financement afin de soutenir les activités du camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation a été donnée à l'adjointe à la direction afin de procéder au dépôt de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation donnée à l'adjointe à la direction afin de déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) relativement au camp de jour municipal;

QUE la Municipalité autorise également l'adjointe à la direction à signer tout document requis relativement à cette demande de financement.

Adoptée

2026-05-137

Adoption de l'entente de services avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la disposition des biens excédentaires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la disposition de certains biens excédentaires municipaux, notamment une surfaceuse à glace (Zamboni) et un souffleur à neige Honda HS80;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), par l'entremise de la Direction de la revalorisation des biens, offre un service spécialisé de disposition des biens excédentaires par vente à l'encan ou par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que l'entente de services prévoit les modalités administratives, opérationnelles et financières relatives à la disposition des biens excédentaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire 2026-2027 du CAG établit les taux de perception et les frais applicables pour ces services;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte l'entente de services avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) relativement à la disposition des biens excédentaires municipaux;

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

2026-05-138

Autorisation de signature de l'amendement au Portail de données immobilières Plus (PDI+) de PG Solutions

CONSIDÉRANT que PG Solutions a transmis à la Municipalité un amendement relatif au Portail de données immobilières Plus (PDI+);

CONSIDÉRANT que le PDI+ permet désormais la diffusion et la commercialisation de certaines données immobilières de la Municipalité auprès des citoyens et des tierces parties, selon les modalités prévues aux termes et conditions applicables;

CONSIDÉRANT que cet amendement vise à confirmer l'acceptation des modalités applicables au PDI+ ainsi que le maintien du droit d'utilisation et de commercialisation des données immobilières par PG Solutions;

CONSIDÉRANT que les redevances prévues à l'entente sont réparties à raison de 35 % pour la Municipalité et 65 % pour PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'amendement au Portail de données immobilières Plus (PDI+) de PG Solutions;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit amendement ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

VOIRIE

2026-05-139

Ratification de l'autorisation de demander une offre de services professionnels pour la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du rang Sud-Est

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe prévoit procéder au remplacement du ponceau situé dans le rang Sud-Est dans le cadre du projet MSTA-006;

CONSIDÉRANT que des plans et devis pour soumission ont été préparés par GRH Services Conseils relativement au projet de remplacement des ponceaux du rang Sud-Est et du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à GRH Services Conseils une offre de services professionnels visant la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite ratifier l'autorisation donnée afin de demander ladite offre de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal ratifie l'autorisation donnée à la direction générale de demander une offre de services professionnels à GRH Services Conseils relativement à la gestion de l'appel d'offres et à la surveillance des travaux de remplacement du ponceau du rang Sud-Est dans le cadre du projet MSTA-006;

QUE cette ratification confirme les démarches administratives entreprises relativement à l'obtention de cette offre de services.

Adoptée

2026-05-140

Ratification de l'octroi d'un contrat d'urgence à MGEF pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Sud-Est et autorisation de fermeture temporaire du chemin

ATTENDU QUE le ponceau de 450 mm de diamètre situé dans le rang Sud-Est, près du 750 rang Sud-Est, présente une détérioration importante observable par la présence d'un trou dans la chaussée, une fuite de l'enrobage autour du ponceau ainsi qu'une déformation de la chaussée laissant croire à une problématique structurale plus importante;

ATTENDU QUE l'entreprise MGEF inc., par l'entremise de Patrice Bédard, ing., recommande une intervention dans les plus brefs délais considérant que le ponceau TTOG est probablement percé dans le fond et en fin de vie utile;

ATTENDU QUE les prochaines pluies risquent d'aggraver rapidement la situation en emportant davantage de matériaux d'enrobage, affaiblissant ainsi la capacité structurale du ponceau et pouvant entraîner un affaissement soudain de la chaussée;

ATTENDU QUE cette situation représente un risque réel pour la sécurité publique, notamment pour les citoyens, les usagers de la route ainsi que les véhicules d'urgence;

ATTENDU QUE les travaux consistent au remplacement à l'identique du ponceau existant, soit au même emplacement, avec un conduit de même diamètre et sans modification significative de la géométrie du chemin ni de la capacité hydraulique;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de MGEF inc. datée du 5 mai 2026 pour l'installation d'un ponceau PEHD de 450 mm dans le rang Sud-Est pour un montant forfaitaire de 16 329,00 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les travaux nécessiteront la fermeture complète temporaire du chemin pendant une période approximative d'une journée;

ATTENDU QUE la situation constitue un cas d'urgence permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise des travaux d'urgence visant le remplacement du ponceau situé dans le rang Sud-Est;

QUE le conseil municipal octroie de gré à gré le contrat à l'entreprise MGEF inc. pour les travaux de remplacement du ponceau au montant forfaitaire de 16 329,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2026;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture complète temporaire du rang Sud-Est pour la durée nécessaire à l'exécution sécuritaire des travaux;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution du présent contrat;

QUE les services municipaux soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la signalisation, la sécurité des usagers et l'information aux citoyens durant les travaux;

QUE la présente résolution soit adoptée considérant le caractère urgent de la situation et les impératifs de sécurité publique.

Adoptée

GREFFE ET REGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe

Avis de motion est donné, par la présente, par monsieur le conseiller Luc Bussièrès qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption le *règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe*.

Ce règlement a pour objet d'établir les normes applicables à l'organisation, à l'exploitation et à l'occupation des lieux durant le Festival Country de Saint-Adelphe, notamment en matière de circulation, de stationnement, de permis, de sécurité incendie, d'installations temporaires, de salubrité et de sécurité publique.

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est déposée séance tenante et mise à la disposition du public pour consultation.

2026-05-141

Adoption du Règlement numéro 2026-356 concernant l'installation, l'utilisation et la gestion des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) permet aux municipalités de réglementer l'utilisation de l'eau potable et les services municipaux;

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable vise notamment à améliorer la connaissance et la gestion de la consommation d'eau dans les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités doivent produire annuellement un rapport sur l'usage de l'eau potable auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels constitue un outil reconnu pour améliorer la gestion de la consommation d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite mettre en place des mécanismes permettant de mesurer la consommation d'eau et de réduire les pertes dans son réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le *Règlement numéro 2026-356 concernant l'installation, l'utilisation et la gestion des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels* soit adopté;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

RETIRÉ

Nomination des Premiers Répondants

Le conseil convient de retirer le point 10.1 « Nomination des Premiers Répondants » de l'ordre du jour.

2026-05-142

Adoption rétroactive du budget 2025 de la Régie Incendie du Centre Mékinac (RICM)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est partie prenante de la Régie Incendie du Centre Mékinac (RICM);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie Incendie du Centre Mékinac a procédé à l'adoption de son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de Saint-Adelphe d'entériner et d'adopter rétroactivement le budget 2025 de la Régie Incendie du Centre Mékinac;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte rétroactivement le budget 2025 de la Régie Incendie du Centre Mékinac (RICM), tel que présenté par celle-ci;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie Incendie du Centre Mékinac pour fins de dossier.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

2026-05-143

Autorisation d'embauche du personnel du camp de jour et autorisation de signature des contrats de travail

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour assurer le bon fonctionnement du camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et analysées;

Monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud déclare son conflit d'intérêts relativement à ce dossier et s'abstient de participer aux délibérations ainsi qu'au vote.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay,
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ayant droit de vote :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche des personnes suivantes à titre d'animateurs(trices) et/ou accompagnateurs(trices) pour le camp de jour municipal :

- Frédérique Germain
- Emeri St-Arnaud
- Marc-Antoine Piché

QUE les employés nouvellement embauchés assistent à une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR), aux frais de la municipalité;

QUE Mademoiselle Arianne Bordeleau soit nommée à titre de coordonnatrice du camp de jour municipal;

QUE les personnes suivantes fassent de nouveau partie de l'équipe d'animation pour la saison en cours :

- Justine Loranger
- William Germain
- Mollie Guimond

QUE la gestion du camp de jour municipal soit confiée à l'adjointe à la direction, madame Mélanie Trépanier, pour une durée indéterminée.

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail relatifs aux embauches du personnel du camp de jour municipal.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

REPORTÉ

Demande de dérogation mineure – 987, route 352 – Lot 5 803 006

Le conseil convient de reporter l'étude du point 14.1 « Demande de dérogation mineure – 987, route 352 – Lot 5 803 006 » à une prochaine séance.

GESTION DES EAUX

Aucun point.

AUTRES SUJETS

2026-05-144

Octroi d'une aide financière d'un montant de 250 \$ pour le Camp du Lac en Cœur

ATTENDU QUE le Camp et Auberge du Lac en Cœur célèbre son 80e anniversaire et poursuit sa mission auprès des jeunes et des familles de la région en offrant un milieu sécuritaire, éducatif et accessible;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite l'appui du milieu afin de soutenir le développement de ses installations et la poursuite de ses activités;

ATTENDU QUE le plan de partenariat prévoit une contribution de 250 \$ dans la catégorie « Ami du camp »;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 250 \$ au Camp et Auberge du Lac en Cœur dans le cadre de son 80e anniversaire et de son plan de partenariat;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

SUIVI DES COMITÉS

Aucun point.

VARIA

2026-05-145

Autorisation pour la tenue d'une vente de garage dans le stationnement chez Alimentation Napoléon situé au 501, route 352 le 30 mai prochain

ATTENDU QUE les responsables d'Alimentation Napoléon souhaitent tenir une vente de garage dans le stationnement situé au 501, route 352, le 30 mai 2026;

ATTENDU QUE cette activité est de nature communautaire et qu'elle contribuera à l'animation du milieu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une vente de garage dans le stationnement d'Alimentation Napoléon, situé au 501, route 352, le 30 mai 2026;

QU'en cas de mauvais temps, l'activité soit remise au lendemain, soit le 31 mai 2026;

QUE les organisateurs soient responsables d'obtenir toute autorisation requise, le cas échéant, ainsi que d'assurer le maintien de la sécurité et de la propreté des lieux pendant et après l'événement.

Adoptée

2026-05-146

Acceptation de l'offre de services de GRH Services Conseils concernant le remplacement du ponceau situé sur le rang Sud-Est, à la hauteur des adresses civiques 1290 à 1300, ainsi que la fermeture du rang pour des raisons de sécurité publique

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a mandaté GRH Services Conseils afin d'inspecter le ponceau situé sur le rang Sud-Est, à la hauteur des adresses civiques 1290 à 1300;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection conclut que plusieurs sections du ponceau actuel en béton armé de 900 mm sont disloquées, causant l'érosion du remblai et la formation de cavités importantes dans les talus routiers;

ATTENDU QUE GRH Services Conseils recommande la fermeture immédiate du tronçon concerné du rang Sud-Est pour des raisons de sécurité publique ainsi que le remplacement du ponceau dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE GRH Services Conseils a déposé une offre de services datée du 7 mai 2026 pour la modification des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux relativement à la réfection du ponceau;

ATTENDU QUE les coûts budgétaires soumis sont de 1 500 \$ pour la modification des documents d'appel d'offres, 2 500 \$ pour la gestion de l'appel d'offres ainsi qu'un montant budgétaire de 9 500 \$ pour la surveillance de chantier et de bureau;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud,
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de GRH Services Conseils datée du 7 mai 2026 concernant la modification des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du remplacement du ponceau situé sur le rang Sud-Est, à la hauteur des adresses civiques 1290 à 1300;

QUE la Municipalité procède à la fermeture complète du tronçon concerné du rang Sud-Est jusqu'à la réalisation des travaux correctifs, et ce, pour des raisons de sécurité publique;

QUE les travaux d'asphaltage soient exclus du présent mandat et fassent l'objet d'un processus distinct;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ce dossier pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 19 h 19
FIN : 19 h 46

La mairesse met fin à la période de questions afin de maintenir le bon déroulement de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 46.

Carole Neill, Mairesse

Julie Francoeur, Directrice générale

EN ATTENTE D'APPROBATION